

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE



DELIBERATION n°2025-52

COMMUNE DE VALS LES BAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an DEUX MIL VINGT CINQ le DIX HUIT, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de DECEMBRE, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Absents : 02

Présents : 15

Procurations : 10

Votants : 25

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER - Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE - Patrick ARCHIMBAUD – Nicole TOGNETTY – Laurent FAURE – Irène GALIBERT – André SAUZON – Michel ESCHALIER – Martine COSTE - René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Procurations : Mélody FERRERO à Francis CLUTIER – Marie EL FARKH à Martine COSTE - Françoise VOLLE à Brigitte SOUCHE - Anne VENTALON à Françoise CHASSON - Eric JOURET à Vincent MOUNIER - Robert LACROIX à Laurent FAURE - Aurélien ROUSSET à Michel CEYSSON - Marjorie LAJOIE à Patrick ARCHIMBAUD - Franck REVEL à André SAUZON - Martine BUREL à Irène GALIBERT

Absent(s) : Laurent LEWANDOWSKI - – Peggy BROUARD

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

Affaires financières – Décision modificative

Le présent projet de décision modificative n°2 a pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits au budget primitif 2025.

Nature de la dépense	DM1	Commentaires
Section de fonctionnement		
Chap.011 – Charges à caractères général	+ 24.125 €	Fournitures pour les travaux des nouveaux bureaux et wc (Mairie)
Chap.66 – Charges financières	- 8.683 €	Intérêts – rattachement des ICNE (Diminution des crédits)
Chap.68 – Dotations aux provisions et dépréciations	+8.683 €	Provisions pour créances douteuses de plus de 2 ans qui à ce jour n'ont pu être recouvrées – article 6817

Chap.042 – Production immobilisée	+ 24.125 €	Travaux en régie (nouveaux bureaux et wc – Mairie)
Section d'investissement		
Dépenses		
Chap.040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 24.125 €	Travaux en régie (nouveaux bureaux et wc – Mairie)
Chap.041 – Opérations patrimoniales	+ 18.000 €	Intégrations de frais d'études suivis de travaux. (Construction de la maison de santé) – article 2313
Chap.23 – Immobilisations en cours	-24.125 €	Travaux en régie (nouveaux bureaux et wc – Mairie)
Recettes		
Chap.041 – Opérations patrimoniales	+ 18.000 €	Les frais d'étude pour la construction de la maison de santé ont été réglés sur les exercices antérieurs à l'article 2031. Les travaux ayant été réalisés, il faut les transférer sur l'article 2313 en dépenses

Il est proposé d'approver la décision modificative n°2 du budget 2025 (voir détail ci-joint).

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, APPROUVE cette proposition moins 3 abstentions (Mme GIBAUD, M. MONTREDON et M. TOUZET).

Le Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Largentière le 19 décembre 2025 et de sa publication à la même date ;**
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr**

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 19 décembre 2025

Le Maire


Michel CEYSSON

